



PREFET DU DOUBS

*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté*

Besançon, le 27 novembre 2012

*Unité Territoriale Centre  
Subdivision Centre 4*

### **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

---oOo---

**Société des Carrières de Franche-Comté (SCFC)**

---oOo---

**Demande d'autorisation de changement d'exploitant  
concernant les carrières de ETALANS, MOUTHE, ROMAIN, SAINT VIT,  
SOMBACOUR, VERGRANNE  
anciennement exploitées par la société SACER PARIS NORD EST**

---oOo---

**Rapport de présentation à la Commission Départementale  
de la Nature, des Paysages et des Sites**

## I – Présentation de la demande

La société SACER est actuellement autorisée, par arrêtés préfectoraux, à exploiter les carrières ci-après dont les caractéristiques figurent dans le tableau suivant :

	<b>Etalans</b>	<b>Mouthe</b>	<b>Romain</b>	<b>Saint Vit</b>	<b>Sombacour</b>	<b>Vergranne</b>
<b>Arrêté Préfectoral</b>	19/07/2000	11/07/2000	7/08/2001	4/10/1999	7/06/2007	7/04/2006
<b>Durée</b>	15 ans	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans	20 ans
<b>Surface</b>	10 ha 20 a 30 ca	4 ha 20 a 78 ca	10 ha 66 a 97 ca	7 ha 61 a 66 ca	12 ha 25 a 20 ca	11 ha 49 a
<b>Tonnage annuel</b>	200 000 t/an	75 000 t/an	70 000 t/an	140 000 t/an	150 000 t/an	200 000 t/an

Par demande du 19 juillet 2012, Monsieur le Gérant de la SCFC sollicite le transfert des droits d'exploitation des carrières précitées au profit de son entreprise.

Cette demande ne s'accompagne ni de modification des conditions d'exploitation ni de changement des conditions de remise en état des lieux après exploitation.

Conformément aux dispositions de l'article R.516-1 du Code de l'Environnement, la société SCFC a déposé auprès du Préfet du Doubs un dossier de demande de changement d'exploitant dont le contenu est recevable sur la forme et faisant apparaître les points suivants :

- En matière de capacités techniques et financières de la société SCFC :**

La Société des Carrières de Franche-Comté, dont le siège social est situé à Magny-Les-Hameaux (78), est spécialisée dans la production et la commercialisation de granulats. Elle exploite à ce jour 18 sites en Franche-Comté et produit annuellement 1 million de tonnes de granulats. La société SCFC, qui emploie 39 personnes, est détenue par la société SACER Paris Nord Est, qui est elle-même détenue par le groupe COLAS. La demande de changement d'exploitant a pour objectif de centraliser et d'harmoniser en une seule entité l'ensemble des carrières détenue à 100% par le groupe COLAS et présentes en Franche-Comté .

- En matière de garanties financières de remise en état des carrières :**

Le montant des garanties financières établies conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 9 février 2004 s'élève aux valeurs figurant dans le tableau ci-dessous exprimées en euros :

	<b>Etalans</b>	<b>Mouthe</b>	<b>Romain</b>	<b>Saint Vit</b>	<b>Sombacour</b>	<b>Vergranne</b>
<b>Phase en cours</b>	132 050	68 834	134 652	102 399	182 479	128 095
<b>2ème phase quinquennale</b>	/	/	167 028	/	169 992	143 583
<b>3ème phase quinquennale</b>	/	/	/	/	129 990	146 272

## **II – Avis et propositions de l’inspection des installations classées**

Compte tenu des éléments des dossiers de demande d’autorisation de changement d’exploitant de la société SCFC, il apparaît que les capacités techniques et financières de celle-ci n’appellent pas de remarque défavorable au vu des caractéristiques de ces carrières.

Nous proposons, en conséquence, d’accorder le changement d’exploitant sollicité sur la base des six projets d’arrêtés joints au présent rapport.

Nous proposons également de faire actualiser le montant des garanties financières figurant dans les arrêtés préfectoraux d’autorisation précités, en fonction de l’évolution de l’indice TP01. Ces montants portent sur ceux indiqués précédemment.

Ces projets d’arrêtés sont pris en application des dispositions des articles R.512-31, R.516-1, R.516-2 et L.516-1 du Code de l’Environnement.

Les membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites sont invités à se prononcer sur ces propositions.